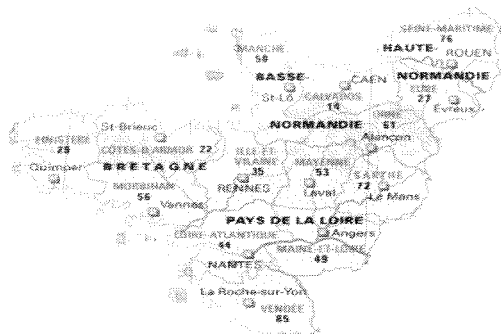


AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la
Manche organise un concours
d'ASSISTANT MÉDICO-TECHNIQUE (2010)
en convention avec les Centres de Gestion du Calvados, des Côtes
d'Armor, de l'Eure, de l'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Morbihan,
de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime, de la Vendée.



Nombre de postes :

Spécialité "Technicien qualifié de laboratoire" : **5**

Conditions de participation :

◆ **Spécialité « Technicien qualifié de laboratoire » :**

- diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales,
- au diplôme universitaire de technologie ou brevet de technicien supérieur ou tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.
- conditions dérogatoires : sont dispensés des conditions de diplômes pour cette spécialité, les mères et pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des sports.

Date de l'épreuve d'admissibilité :

Epreuve écrite : le Mardi 7 Décembre 2010 à Saint Lô ou dans sa région

Retrait des dossiers d'inscription :

du **Mardi 18 Mai** au **Mardi 8 Juin 2010**

- A l'accueil du Centre de Gestion de la Manche, aux heures d'ouverture des bureaux,
- Par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif 100 g en vigueur, libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion de la Manche (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi,
- Par préinscription sur le site www.cdg50.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de Gestion de la Manche, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Manche qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et rejeté.

Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription retirés ou imprimés lors de la préinscription :

le **Mardi 15 Juin 2010**

- A l'accueil du Centre de Gestion de la Manche, aux heures d'ouverture des bureaux
- Par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace

CS 12309

50009 SAINT-LO CEDEX

☎ 02.33.77.89.00

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13H30 à 17H00